

En quelques clics, gérez les inscriptions et les paiements pour les activités de vos enfants grâce à l'espace famille : périscolaire, cantine et mercredis et profitez de la tranquillité d'esprit avec le prélèvement automatique.

Les étapes pour faciliter vos démarches :

1 Accédez à votre espace famille



→ Connectez-vous

2

Dossier de renseignements



Il est valable uniquement pour l'année scolaire.
Il est obligatoire pour l'inscription et la réservation à toutes les activités du PEJ.

3

Activez le prélèvement automatique :



Fournir un RIB et télécharger les autorisations de prélèvement

- Une autorisation pour la cantine.
- Une autorisation pour les mercredis.
- Une autorisation pour le périscolaire.

LES AVANTAGES DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE :

- **Simplicité** : Plus besoin de penser aux échéances, tout se fait automatiquement.
- **Sécurité** : Vos informations sont protégées et les transactions sont sécurisées.
- **Gain de temps** : Plus besoin de se déplacer ou d'envoyer des chèques.
- + En cas d'absence de votre enfant, pensez à le désinscrire.